

ARRETE n°2025/04/28-1

Modifiant l'arrêté d'ouverture du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, session 2025

Le Président du Centre de gestion,

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des **Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles**,
Vu le décret n° 2010-1068 du 8 septembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des **Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles**,
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010, relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le règlement intérieur des concours délibéré en date du 6 octobre 2020,

Vu l'arrêté n°2025/02/24-1 portant ouverture du concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe, session 2025,
Vu le décret n°2025-360 en date du 18 avril 2025 portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Considérant la nouvelle détermination des besoins exprimés,

Arrête :

Article 1 – Modification de la répartition des postes : Le concours d'accès au grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe est ouvert par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Orne au titre de l'année 2025 pour 30 postes. La répartition des postes est modifiée comme suit :

- Externe pour au moins **9 postes**,
- Interne pour au moins **19 postes**,
- Troisième concours pour **2 postes**.

Article 2 – Modification de la période de retrait et dépôt des dossiers d'inscription : Afin de permettre aux candidats déjà inscrits de changer de voie de concours s'ils le souhaitent et à d'éventuels nouveaux candidats de faire acte de candidature, la modification de la période de retrait des dossiers de candidature est fixée comme suit : **du 2 avril 2025 au 4 juin 2025 inclus au Centre de Gestion de l'Orne** :

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion : www.cdg61.fr (rubrique "Emploi et concours").

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription définitive :

- à réception, par le centre de gestion de l'Orne, du dossier papier complet (imprimé lors de la préinscription) (toutes les pages du dossier) pendant la période d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées
- ou par voie dématérialisée quand le candidat aura déposé son dossier sur son espace sécurisé sur le site www.cdg61.fr et clôturer son inscription avant minuit
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne, 2 rue François Arago, 61250 VALFRAMBERT aux horaires d'ouverture.
- Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion

Le dépôt des dossiers est fixé au **12 juin 2025** :

- Soit par voie postale au Centre de Gestion de l'Orne (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse postale suivante : 2 rue François Arago 61250 VALFRAMBERT.
- Soit par voie dématérialisée. Le candidat pourra déposer son dossier sur son espace sécurisé sur le site www.cdg61.fr et clôturer son inscription avant minuit.
- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de l'Orne, 17 heures dernier délai.

Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail ne sera pris en compte.

Les candidats devront transmettre leur dossier d'inscription dûment signé et accompagné des pièces justificatives demandées au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté.

L'inscription à un concours constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Tout incident de transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève, défaut d'affranchissement...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Article 3 : Pour les candidats déjà inscrits et souhaitant changer de voie de concours, il convient de procéder à une nouvelle préinscription en ligne pendant la nouvelle période d'inscription indiquée dans l'article 2. Au-delà de ces délais, aucune modification de voie ne pourra être acceptée. Les candidats concernés doivent au préalable vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour s'inscrire dans cette nouvelle voie de concours.

Article 4 - Date des épreuves : Les épreuves auront lieu à compter du **8 octobre 2025** aux alentours d'Alençon.

Article 5 - Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.

Article 6 - Exécution : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est transmis à Monsieur le Préfet de l'Orne et fera l'objet d'une publicité réglementaire.

Fait à Valframbert, le 28 avril 2025

Le Président,



Francis AÏVAR

The signature is a stylized cursive script. Below it is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'ORNE' around the perimeter and 'ORNE' in the center. There are two small stars at the bottom of the stamp.

